

Les organisations confessionnelles internationales

Nicolas Haupais

Les grandes religions ont par définition une dimension globale qui transcende les frontières et les souverainetés étatiques. La présente contribution s'interrogera sur les différents modèles institutionnels d'organisations « internationales » des religions. Quelle est leur nature juridique et comment les dogmes qui les sous-tendent influencent cette dernière ? Dans quelle mesure peuvent-elles créer un droit qui leur soit autonome ? Comment l'Etat peut-il leur aménager une place ?